

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 12 Février 1835.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

FEUILLE OFFICIELLE.

1. A teneur d'une citation éditale du Tribunal militaire du Corps de la Garde du Roi, datée de Berlin 14 Janvier 1835, Frédéric-Albert de Bedaulx, de Neuchâtel, ci-devant lieutenant en second dans l'artillerie de la Garde, est requis de comparaître personnellement, sur l'un des trois termes suivans, 16 Mars 1835, 30 Mars 1835, 13 Avril 1835, à 11 heures du matin, dans la salle du Conseil de Guerre, pour être interrogé et entendu, à défaut de quoi il sera prononcé contre lui, par contumace, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 17 Novembre 1764, concernant les cas de désertion. Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille officielle, au Château de Neuchâtel, le 4 Février 1835.

Par ordre du Conseil d'Etat,
CHANCELLERIE.

2. Ensuite d'un arrêt du Conseil d'Etat en date du 4 Février courant, et d'un jugement de direction rendu par la noble Cour de Justice de Neuchâtel, le vendredi 6 du même mois, les Sieurs David-Auguste Nadenbouch, sujet de cet Etat, domicilié à Serrières, agissant pour lui-même, et Ch^s Humbert-Jacot, ancien de l'Eglise de Serrières, agissant comme tuteur juridiquement établi aux trois enfans dudit David-Auguste Nadenbouch, qui sont nommément: Frédéric-Auguste, Pauline-Henriette et Julie, se présenteront devant la dite Noble Cour de Justice de cette ville, qui sera assemblée à l'ordinaire et au lieu de ses séances accoutumées, le vendredi 6 Mars prochain, pour y postuler une renonciation formelle et juridique, savoir le Sieur David-Auguste Nadenbouch, aux biens et dettes présents et futurs de son père le Sieur Nicolas Nadenbouch, et le Sieur Humbert-Jacot au nom des enfans nés et de ceux à naître dudit David-Auguste Nadenbouch, aux biens et dettes présents et futurs de leur père David-Auguste Nadenbouch, de leur grand-père Nicolas Nadenbouch, et tous deux demandeurs à toute leur ascendance paternelle. En conséquence, tous ceux qui croiraient pouvoir opposer à l'une ou à l'autre de ces renonciations, sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le dit jour 6 Mars, à 10 heures du matin, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 6 Février 1835.

F.-C. BOREL, greffier.

3. Comme à dater du 1^{er} Janvier dernier il sera prélevé sur les marchandises en transit par le Canton de Lucerne un péage différent de celui exigé pour les marchandises destinées à la consommation du Canton, la Direction des péages soussignée, à l'invitation de la Commission des finances dudit Canton, prévient toutes les personnes qui auront des expéditions à faire pour le Canton de Lucerne, que si elles veulent éviter que leurs marchandises ne soient arrêtées ou retardées aux bureaux de péages Lucernois, elles doivent distinguer dans les lettres de voiture ou cartes de chargement, les marchandises destinées à la consommation du Canton, de celles qui doivent y transiter.

Direction des péages.

4. Le Conseil d'Etat ayant ordonné la liquidation sommaire de la succession déclarée jacente à la Seigneurie, de feue Henriette née Huguenin, femme de David-Henri Grosclaude, vivante marchande à la Chaux-de-Fonds; M. Challandes, maire de ce lieu, a fixé journée à ce sujet au lundi 23 Février courant, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers de la dite Henriette Grosclaude née Huguenin, sont requis de se rendre, à 9 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 2 Février 1835.

P.-J. CUCHE, greffier.

5. Le décret des biens et dettes de Ferdinand-Henri Jeanneret, du Locle, voiturier, y demeurant, actuellement absent du pays, étant ordonné par la Seigneurie, M. Nicolet, maire du Locle, a fixé journée pour sa tenue au lundi 16 Février prochain, auquel jour les créanciers du prédit Jeanneret sont péremptoirement assignés à comparaître par devant le Juge dudit décret, qui sera assemblé dans la salle d'audience de la maison-de-ville dudit Locle, dès les 9 heures du matin, pour y faire valoir leurs droits et prétentions sur la masse, sous peine, en cas de non-comparution, d'en être forclos. Donné au greffe du Locle pour trois publications dans la feuille d'avis de Neuchâtel.

Greffe du Locle.

6. Le décret des biens et dettes d'Henri-Constant Boiteux, de Travers, maître serrurier, établi au Locle, étant ordonné par la Seigneurie, M. Nicolet, maire du Locle, a fixé journée pour sa tenue au mardi dix-sept Février prochain, auquel jour les créanciers du prédit Boiteux, sont péremptoirement assignés à comparaître par-devant le Juge du dit décret, qui sera assemblé dans la salle d'audience de la maison-de-ville du dit Locle, dès les 9 heures du matin, pour y faire valoir leurs droits et prétentions sur la masse, sous peine, en cas de non-comparution, d'en être forclos. Donné au greffe du Locle pour trois publications dans la feuille d'avis de Neuchâtel.

Greffe du Locle.

Fin de la Feuille officielle.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

7. Le rez-de-chaussée du grenier du bas, consistant en deux locaux, de pinte ou magasin, et deux caves, étant à louer pour la St-Jean prochaine, les personnes qui seraient disposées à en devenir adjudicataires, sont invitées à faire leurs offres à la secrétairerie de ville, où les conditions sont déposées jusqu'au 28 Février prochain. Donné à Neuchâtel le 27 Janvier 1835.

Par ordon.: le secrétaire-de-ville,
P.-L. JACOTTET.

IMMEUBLES A VENDRE.

CAMPAGNE A VENDRE.

8. Lundi 9 Mars 1835, par le ministère du notaire soussigné, M. L. Hennet, docteur en médecine, demeurant à Délémont, agissant en vertu de procuration en due forme, vendra, par la voie de l'enchère publique et volontaire, une campagne située à dix minutes de la ville de Délémont, vallée de ce nom, ancien évêché de Bâle, Canton de Berne, placée dans un site pittoresque, sur une hauteur, dominant la ville et la vallée. Cette campagne se compose de 17 journaux de prés, vergers et jardins, entourés de murs et de palissades, bien garnis d'arbres fruitiers de toutes espèces et plusieurs allées d'arbres formant des berceaux de treilles. Plus d'environ 7 journaux de terre labourable adjacents à la campagne, en tout 24 journaux, mesure du cadastre. (NB. D'après les titres d'acquisition, cette campagne contient environ 30 journaux). D'un bâtiment neuf, construit en pierres et couvert en tuiles, contenant 14 chambres et un joli salon; cave, cour fermée, grange, écuries, plusieurs fontaines, jet-d'eau, etc.; le tout en très-bon état et d'un bon rapport. La vente aura lieu le dit jour 9 Mars prochain, dès les 9 heures du matin, à la maison ci-dessus désignée, sous des conditions favorables aux amateurs. Il sera accordé quatre ans de terme pour les paiemens, et l'adjudicataire n'aura d'autres frais de vente à sa charge que le 5 p. 100, il sera même exempt des droits de l'enregistrement. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Hennet, docteur, ou au notaire soussigné. Délémont, 23 Janvier 1835.

Par commission,

WERMEILLE, notaire de Préfecture.

9. Le ci-devant jardin de la Chambre, étant à vendre, les personnes disposées à faire cette acquisition, pourront s'adresser à M. C.-H. Montandon, qui leur en fera connaître le prix et les conditions.

10. Ensuite d'arrangemens convenus entre le Conseil d'Etat et la Compagnie des Pasteurs, la Seigneurie exposera en mises publiques, à l'issue du plaid, à St. Blaise, le vendredi 20 de ce mois, 77 ouvriers de vignes, qui dépendent du domaine des Cures de St. Blaise et de Cornaux; et à Boudry et à Auvernier, le samedi 21 courant, 132 ouvriers dépendant des cures de Bevaix, de Cortaillod, de Boudry, de Bôle, de Colombier, de Corcelles, de Valangin et de la Brévine. Les amateurs sont invités à prendre connaissance aux greffes respectifs, des rôles des vignes et des conditions très-favorables, auxquelles ces immeubles seront mis à l'enchère.

11. Henri-Louis Nicole, domicilié à Corcelles, expose en vente, par voie de minute, les vignes ci-après, savoir:

1^o Un morcel de vigne, de la contenance d'environ 2 1/2 ouvriers, lieu dit à la *Prise-Lahire* soit au Champ au Prêtre, vignoble de St. Blaise, joûte de vent un sentier, de joran M. le justicier J.-P. Clottu, de bise le chemin des Rochettes, et d'ubère l'hoirie Huguenin.

2^o A *Champ-Verdet*, rière Hauterive, une vigne contenant 1 3/4 ouvrier, joûte de vent M. Gustave Heinzely, de joran le chemin public, de bise M. Abram Clottu, et d'ubère M. le conseiller et secrétaire de ville Jacottet.

3^o Au dit lieu, une vigne contenant 1 1/2 ouvrier, joûte de vent D^{lle} Sophie Dardel, de bise M. G. Heinzely, de joran un chemin public, et d'ubère M. de Vatteville.

Ces immeubles seront exposés en enchères et abandonnés aux amateurs, au cas que les offres soient acceptables, le samedi 28 Février courant, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle de la maison-du-village, à Hauterive, aux conditions de la minute déposée à St. Blaise chez M. le lieutenant Dardel.

12. Environ trois et un quart ouvriers de vigne, en diverses pièces, trois pièces de plantage et un verger, près de l'Huilerie; le tout sur le territoire de Cortaillod. Pour prendre connaissance des dites pièces, s'adresser à David Guilloud, audit Cortaillod, et pour les conditions, à M. J.-P. Martenet, à Serrières, qui, de préférence, traiterait avec une seule personne pour le tout, d'ici au premier Mars prochain.

13. Le Sieur ancien J.-F. Dardel, de St. Blaise, offre en vente par voie de minute, les immeubles ci-après désignés, savoir:

1^o Un morcel de vigne situé rière Cressier, appelé la Grand-Vigne, contenant un ouvrier.

2^o A Mu-Marchand, rière Cornaux, une vigne d'environ 3/4 d'ouvrier.

3^o Au Ruz de Grange, rière Cornaux, une vigne d'environ un ouvrier.

4^o A la Croix, rière Cornaux, une vigne d'environ 3/4 d'ouvrier.

5^o A Maupré, rière Wavre, et près du chemin conduisant de Marin à ce village, un champ de la contenance d'une pose et quart.

6^o Un pré marais de deux tiers de pose, situé sous Wavre et près du Pont-de-Thielie.

La vente définitive de ces six pièces de terre, aura lieu dans la maison-de-commune, à Cornaux, (où la minute est déposée), le lundi 16 Février courant, dès les 3 heures après midi. S'adresser au greffier Dardel, à St. Blaise, chargé de cette réalisation.

14. Deux vignes d'environ 5 ouvriers chacune, l'une aux Parcs et l'autre aux Rochettes, provenant de feu M. de Vattel. Malgré le bon plant et leur proximité, on les céderait au bas prix de quatre louis l'ouvrier. S'adr. à M. Touchon-Michaud, qui offre un logement agréable-ment situé à Serrières.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

15. Le public est informé que la Direction de l'hôpital Pourtalès, fera vendre par enchères publiques, à Anet, le lundi 16 Février 1835, dès les 10 heures du matin, une bonne partie des vins de la dernière récolte de son domaine au dit lieu, consistant en 50 chars placés dans des vases d'environ 2000 pots. — Le lendemain mardi 17 et à la même heure, le Gouvernement de Neuchâtel fera vendre publiquement dans sa maison dite de Frienisberg, au Faubourg du Landeron, environ 120 bossés de vin, dont 30 bossés sont des vins de 1833, bien conservés. Enfin le même jour 17 Février, à 2 heures après midi, l'hôpital susnommé fera

vendre dans ses caves, à Cressier, environ 55 à 60 bosses de vin de ses domaines, dont 15 bosses de 1833 et 2 à 3 bosses de vin rouge 1834, premier choix. Les conditions de vente seront, comme de coutume, très-favorables aux amateurs. Les vins sont de très-bonne qualité, très-beaux et parfaitement conditionnés, ils ont été récoltés sans pluie, et M. Clerc, notaire, qui en a toujours personnellement soigné l'encavage, est d'avance persuadé que MM. les amateurs n'en seront pas moins satisfaits que de ceux des années précédentes.

AMODIATIONS PAR VOIE D'ENCHÈRES.

16. La Seigneurie amodiera les champs et les prés dépendant de la Cure de St. Blaise, pour le terme de 6 années, à commencer au premier Mars 1835. Ces amodiations auront lieu à la suite du plaid et par enchères, dans la Chambre d'audience, le 20 courant, aux conditions toutes simples qui seront lues, dont les amateurs peuvent prendre connaissance au greffe ou chez le receveur Matthey, à Cornaux.

A VENDRE.

17. Chez M. Michaud-Mercier, deux à trois cents bouteilles vin rouge 1827, pur cru de Neuchâtel, 3 à quatre cents bouteilles eau-de-vie de Cognac et eau-de-cerises 1811, du vin Malaga sec et Xérès vieux sans mélange, extrait d'absinthe de Couvet, qualité supérieure, le tout en bouteilles fortes et à des prix modiques. Des malles et des caisses vides, de diverses grandeurs.

18. T. Prince vient de recevoir très-beau salami, à un prix raisonnable.

19. De rencontre, un char-à-banc à l'allemande, en bon état. S'adr. à Christ Muller, près du Poids public.

20. En commission, chez M. Borel, rue des Moulins, n° 161, un très-bon choix d'ouvrages en toutes langues, élémentaires, classiques et autres, à bas prix.

21. Un tas de fumier. S'adr. à Fréd. Bastien, à l'auberge du Sauvage.

22. Victor Huguenin, boucher, à Colombier, a l'honneur de prévenir le public, qu'il est assorti de bonnes langues fraîches et sèches, très-bien conditionnées, qu'il cédera à un prix raisonnable.

23. Chez M. Wavre-Wattel, outre les articles de son commerce d'épicerie, quelques quintaux pruneaux de Bâle, bons à cuire, qu'il est autorisé de vendre au bas prix de 6 crutz la livre, et des eaux-de-cerises bonne qualité, à 16 batz le pot, ou en échange de vin blanc nouveau. Il continue à acheter des tartres, soit pierre à vin, blanche et rouge, moyennant belle qualité.

24. Trente à 40 chars bonne terre pour vigne, à prendre à Peseux, ou rendue sur place, si on le désire. S'adr. à J.-L. Martin-Fornachon, à Peseux.

25. Hugues Lombard, sur le Pont-des-boutiques, fabricant de parapluies, est toujours bien assorti en parapluies et parasols de toute espèce, à des prix très-modérés. Le même est toujours pourvu de couvertures en laine et en coton, jupes tricotées, caleçons pour Messieurs et Dames, gilets de laine, etc.

26. M. Berthoud fils, à Couvet, a l'honneur de prévenir, qu'il vient de joindre à sa fabrique d'extrait d'absinthe, le dépôt des liqueurs surfines d'une des premières fabriques de Lyon, dont il sera constamment assorti, et qu'il cédera à un prix très-favorable.

27. C.-A. Goldammer, à Auvignier, informe le public et particulièrement les pratiques qui lui ont toujours accordé leur confiance, qu'il vend toujours des véritables gruaux et habermehl bon goût, griés de Berne, orge d'Ulm et orgé mondé, pruneaux de Bâle, première qualité, grus blancs pour les oiseaux, fidées blancs et jaunes et des macaronis plats et ronds. S'adresser à lui-même ou à la boutique de Madame Meuron, près du Concert, où on peut remettre les commissions.

28. Des bois-de-lits en noyer et en sapin, couronne, table de nuit et commode. S'adresser à Reymond-Muller, maître menuisier, rue Saint-Honoré, n° 365.

29. Un coffre-fort tout en fer, avec huit serrures, une selle presque neuve, avec bride, etc., un colier pour cheval, avec grelots, en bon état, deux petits légers de une et demi et deux bossés, et plusieurs tonneaux limaille de fer. S'adr. à M. Preud'homme-Favarger.

30. Jonas-Henri Borel-Gigaud, possesseur du thé Suisse, ci-devant fabriqué par M. Jeanneret-Perrot, se fera un devoir de satisfaire les personnes qui lui en demanderont. S'adresser à lui-même chez D. Seylaz, rue des Moulins.

31. Quatre toises regain de 1834. S'adresser à M. H.-J. Vouga, à Cortaillod.

32. M. Delaune, maison de M. Perrot-Lapierre, rue des Moulins, n° 139, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de reprendre la suite de son dépôt de bouteilles des verreries d'Épinac et Givors, en verre noir, verre jaune et verre clair, lequel a été tenu depuis environ dix-huit mois par M. Prince, épicié, à la Grand'rue; il tiendra aussi les verres à vitres de différentes qualités et échantillons. Il vendra tous les jeudis, à son domicile indiqué ci-dessus, des fleurs de farines françaises, aux prix de 6 crutz et demi la livre la première qualité, et six crutz la seconde.

33. Une caisse à huile, en très-bon état, avec son couvercle, et une belle chaudière en cuivre. S'adr. au bureau d'avis.

34. Victor Schorpp prévient le public que venant de quitter sa boutique d'épicerie, il lui est resté plusieurs marchandises, telles que, plumes à écrire, cire à cacheter première et seconde qualités, amidon ordinaire, pipes de terre de quatre numéros, huile d'olive fine, sirop de mélasse et de liqueurs, eau-de-noix et anisette, fil à coudre, fil de Silésie; le tout au-dessous des prix de fabrique. Sa demeure est rue du Château, n° 25.

35. Frédéric Schmidt, rue St. Maurice, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de recevoir un bel assortiment d'horloges à sonnerie et à réveil, à garantie. Le même offre à vendre quelques bonnes clarinettes, une en *mi b*, presque neuve, une en *ut*, à un bas prix, et une en *si b*. Il a aussi de beaux rubans pour décorations, qu'il cédera à 5 batz l'aune.

36. Chez J.-P. Michaud, libraire, Sermons sur quelques textes de l'Écriture Sainte, par S.-G. Sécretan, pasteur à la Haye, un vol. papier velin, 5 francs. — Le même prie la personne à qui il a prêté en Décembre dernier, un parapluie en toile bleue, de bien vouloir le lui rapporter.

37. Cinq plantes de cerisiers, deux de moyenne grosseur et trois plus petits, une fonte de noyer et quelques fontes de pommiers. S'adr. à David Duvoisin, à Peseux.

38. De rencontre, en bon état et encore de goût, quelques lampes astrales. S'adresser à Chédel, ferblantier-lampiste, rue des Moulins.

39. Une armoire en sapin à deux portes, avec grillage en fer. S'adr. aux demoiselles Renaud, maison Touchon, rue des Moulins.

40. Un tas de beau et bon foin, d'environ seize toises. S'adr. à la veuve d'Abram-David L'Éplattenier, à Coffrane.

41. En vente chez soeurs Steiner à la Croix-du-marché, un assortiment considérable de franges en coton blanc et en couleurs, dites en soie et en laine, embrasses, galons, cordons, bâtons en bois poli ou dorés, patères, dorures, anneaux, baguettes dorées et couleurs, acajou pour cadres, glaces de Paris et en général toute espèce d'articles p^r le décor d'un appartement. Meubles neufs et de hazard, canapés, chaises, fauteuils, un dit pour bureau, un dit (dormeuse) fort beau, lits, commodes, armoires, tables à manger et à jeux, tables de nuit, toilettes, pupitres à une, deux et quatre places, fourneaux en fer et en fer-blanc, tapis, glaces, tableaux, linge de corps, de lit et de table, lampes, couvertures, batterie de cuisine, ustensiles divers, une grande et belle bascule de Strasbourg, pour 20 quintaux, et beaucoup d'autres objets. Vins fins de France, rhum de la Guadeloupe, eau-de-cerises 1825, extrait d'absinthe quatuor^{te} supérieure, à 14 1/2 bz. la bouteille, eau-de-fleurs d'orange double et triple, eau-de-rose triple, parfumerie, thés, tabacs, etc. Environ 2000 volumes d'ouvrages anciens et nouveaux, dans toutes les langues; bon nombre de livres rares et curieux, tels que Zabaglia, Roma 1743, in-folio, atl., orné de 54 planches très-bien gravées; Ariosto, Venetia 1584, grand in-4°, figures de Porro; Ovidii Nasonis, cum interpr. et notis D. Crispini, ad usum Delphini, Lugd 1689, 4 vol. in-4°, etc. Elles achètent à leur tour, livres, gravures, tableaux à l'huile, et demandent en ce moment des rayons pour placer des livres. — Les mêmes prendraient un ou deux pensionnaires pour la table et le logement, ou l'un sans l'autre.

42. M^{me} Bovet née Depierre, rue des Moulins, à Neuchâtel, vient de recevoir un nouvel assortiment de cotons mouliné, blanchi et écru, pour tisser et tricoter, ainsi que des matelas économiques en diverses grandeurs; les prix seront, comme de coutume, très-modérés.

43. De l'orge et de l'orgée de Chaumont, le premier à 10 batz et le second à 8 1/2 batz. S'adr. chez MM. Jeanjaquet frères.

44. Du miel coulé en pots, demi-pots et quart-de-pots, maison Sandoz-Rollin.

45. Chez MM. E. Bovet et Lerch, du vin de Chypre, à 17 batz la bouteille.

46. Un métier de tisserand, tout neuf, ayant peu servi, construit par un des meilleurs maîtres; plus, un ourdissoir tournant, avec tous ses accessoires, à un prix modique. S'adr. à D.-H. Perret, à Serroue.

47. Un tourne-broche avec tous ses accessoires, et dont le ressort est neuf. S'adresser à la cuisinière de M. Bovet-Borel, au Faubourg.

48. Sirop pectoral de LAMOUREUX, dans la pharmacie Humbert, sur la Place.

49. Une guitare en bon état. S'adr. à M. Wagner, maître de musique, chez M^{lle} Schaub, rue du Temple-neuf.

50. Une robe-de-chambre en indienne rouge, doublée en flanelle, et qui n'a jamais été portée. S'adr. à Schmidt, tailleur, vis-à-vis du Temple-neuf.

51. Un char à l'allemande, tout neuf, bien conditionné et tout ferré, avec un banc et ses courroies. S'adresser à Enderlé fils, charron, à Peseux.

52. M. Reichardt, maison Virchaux, vis-à-vis du Carré, offre un piano à pupitre, le même qui a été exposé samedi passé dans la salle du Concert, à un prix très-avantageux, et si l'on en voulait des mêmes d'un bois plus précieux et de couleur différente, il s'engagerait à en faire confectionner. Le facteur les garantit pour un tems indéterminé. Il prie les amateurs de bien vouloir se rendre chez lui pour juger mieux de la bienfaisance de l'ouvrage et de la force du son.

ON DEMANDE A ACHETER.

53. De rencontre, un potager avec ses marmites, à un prix modique. S'adr. au bureau d'avis.

54. De rencontre, des bouteilles noires doubles. On passera sur leur forme, pourvu qu'elles soient sans odeur. S'adr. à M. le professeur Ladame, aux Bercles.

55. M. Paraphe fait savoir au public, qu'il achète les vieux effets d'habillemens et de linge. Il est logé à la Fleur-de-lis, et se rendra où on voudra bien l'appeler.

56. De rencontre, un petit char à bras. S'adr. à MM. Jeanneret frères.

57. Une baraque en bois, encore en assez bon état pour être transportée. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

58. Chez M. Borel, au Tertre, un logement composé de 4 chambres, cuisine, cave, etc. Plus, un autre composé de cinq chambres meublées.

59. Pour la foire prochaine, le magasin qu'occupait ci-devant le Sieur Pierre Bec, en face de M^{me} veuve Humbert-Droz, rue des Halles. S'adr. à MM. Jaquet et Bovet, commissionnaires, rue des Epancheurs.

60. Pour la foire, une boutique. S'adresser chez M^{me} veuve Borel-Favarger, en face de l'auberge du Poisson.

61. Pour la St. Jean prochaine, un magasin sur la Place, garni de tablars. S'adr. à M^{me} veuve Borel-Favarger.

62. Pour la St. Jean, chez Edouard Matthey, boulanger, rue Fleury, un logement au troisième étage, composé d'une chambre à fourneau, cuisine et galetas; ce logement, remis à neuf dès la St. Jean passée, conviendrait à une lingère ou tailleur, vu sa grande clarté. On trouve chez lui de beaux grus, habermehl, griés; le tout de première qualité.

63. Pour la St. Jean, un logement neuf, composé d'une grande chambre, d'un cabinet, cuisine, chambre à resserrer, galetas et portion de cave. Un dit composé de trois chambres, cuisine, chambre à resserrer, galetas et portion de cave. Le tout complètement neuf. S'adr. à Borel, boucher, à la petite boucherie.

64. A Valangin, pour la St. George, une teinturerie, foule et imprimerie, avec chaudières et presse, ayant un cours d'eau avec droit de plusieurs rouages, dont on pourrait tirer le meilleur usage. Il y a un logement vaste et commode, auquel on joindrait, si on le désire, un jardin. Cet établissement offre beaucoup d'avantages par sa situation sur la route de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds, et est le seul qui existe dans ce pays, dans un rayon de plusieurs lieues à la ronde. S'adresser, pour le voir et pour les conditions, au propriétaire H.-F. Tissot, aubergiste de la Couronne, à Valangin.

65. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison de M. Auguste Chatenay, rue de l'Hôpital.

66. Pour la foire, le magasin sous l'hôtel de la Croix fédérale. S'adr. à MM. Pettavel frères.

67. Pour la prochaine foire de Février et les suivantes, si cela convient, un magasin situé au centre de la ville, sous l'ancien Trésor; il est bien garni de tablars, une banque, un pupitre, fenêtres et porte vitrées. S'adr. à M. Michaud-Mercier.
68. Pour la St. Jean, le second étage de la maison Guyenet, rue de la Poste, composé de trois chambres de maître, une dite de domestique, cuisine et dépendances. De plus, si cela convient, on pourrait ajouter une chambre au plain-pied, qui pourrait servir de comptoir.
69. Pour en disposer de suite, à la rue du Château, à Neuchâtel, 1° une boutique avec ses dépendances, très-avantageusement située p^r un détail d'épicerie, n'y ayant que celle-là dans toute la rue; 2° une vaste cave: le tout pour un prix fort modique. S'adresser, en personne, à M. Louis Baillet, à Neuchâtel, qui indiquera, ou, par lettres affranchies, à M^{me} Besson, à Renan.
70. Pour la St. George prochaine 1835, un appartement à un rez-de-chaussée situé au centre du village des Verrières-Suisse, près de la Halle, avec vendage de vin et boulangerie, contenant une boutique, deux chambres, four en très-bon état, cave voûtée, eau dans la cuisine, place pour réduire le bois, et un jardin près de la maison. Plus, un appartement établi à neuf, au premier étage, composé d'une cuisine, deux chambres pour y placer un billard, ou dans le rez-de-chaussée, au gré des amateurs; on louerait les deux logemens à la même personne, en cas de convenance. S'adr. au Sieur Lambelet, tanneur, aux Verrières, qui fera des conditions raisonnables.
71. De suite, pour la foire ou pour la St. Jean, un magasin ayant deux issues sur le Pont-des-boutiques et une sur la Croix-du-marché, garni de banques et d'étagères. S'adr. à M^{me} Boyer, à la Croix-du-marché.
72. D'ici à la St. Jean, une chambre ou deux, auxquelles on pourrait même joindre cuisine et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.
73. Pour la St. Jean prochaine, à la rue du Château, la maison qu'occupait M^{me} la châtelaine de Perrot, ayant trois étages et consistant en huit chambres de maîtres, une de domestique, deux à resserer et un galetas, une cuisine, une dépense, un fruitier, deux bouteillers, pressoir, caves, deux bûchers et autres dépendances. On peut y joindre, si on le désire, un petit jardin à la porte de la ville, qui, sans cela, est à louer séparément. S'adr. à M. de Perrot-Reynier ou à la Cure de Serrières.
74. Dès-à-présent, dans la maison Berthoud, à la rue de St-Maurice, le plein-pied composé d'un comptoir avec fourneau et cheminée, d'un magasin à côté et d'un grand magasin bien sec, le tout sur le devant de la maison. S'adresser pour le prix, à M. J.-J. Berthoud.

A A M O D I E R.

75. La montagne de la Combe des Fies, située au-dessus de la Tourne. S'adresser, pour les conditions, à M. L. L'Hardy, à Auvernier.

ON DEMANDE A LOUER.

76. Un homme d'âge mûr, exerçant l'état d'écrivain, demande à louer, chez des personnes tranquilles et sans enfans, une chambre meublée; il s'arrangerait aussi pour la table qui doit être toute simple. Il paierait au mois ou par semestre, et même d'avance. S'adresser au bureau de cette feuille.
77. Une personne seule désirerait trouver, pour la St. Jean, un petit logement, à un second étage du côté du midi, avec ses dépendances, situé dans un joli quartier de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

78. On demande de suite, dans une maison bourgeoise de cette ville, une fille de bonnes mœurs, munie de bons certificats et sachant faire un bon ordinaire. S'adresser au bureau d'avis.
79. Une maison de commerce de cette ville, faisant la partie des fers et de la quincaillerie, demande pour apprenti, un jeune homme actif et intelligent, appartenant à de bons parens; on lui ferait des conditions favorables et en rapport aux connaissances qu'il pourrait avoir. S'adr. au bureau d'avis.
80. On demande, pour la fin de ce mois, une fille, pour faire un petit ménage et soigner un enfant. S'adr. à M. Th. Prince, épicié, à la Grand'rue.
81. On demande, pour entrer de suite, mais seulement pour deux mois, une fille d'âge mûr et de confiance, sachant faire un ordinaire. S'adr. à Zahler, cordonnier, à la Grand'rue.

82. On demande, pour bonne d'enfans, une personne ayant déjà fait ce service, munie de bonnes recommandations. S'ad. au bur. d'avis.
83. On demande, pour soigner une campagne aux environs de Paris, un maître jardinier de 30 à 40 ans, d'une moralité et probité à toute épreuve. Il doit connaître la tenue des serres chaudes, pelouses à l'anglaise, etc., la culture des plantes grasses et exotiques, de toutes les fleurs, celle de la vigne et de toute espèce d'arbres, etc.; en un mot ne rien ignorer de ce qui a rapport à cet état. Il doit savoir parler et écrire le français. S'adresser, pour les conditions et pour plus amples détails, à M^{me} veuve Guéhard-Roulet, au Faubourg.
84. On demande une personne qui connaisse l'allemand et le français, pour voyager à l'intérieur et à l'extérieur de la Suisse. S'adresser à M.M. Jaquet et Boyet, commissionnaires, rue des Epancheurs, à Neuchâtel.
85. On demande une bonne d'enfans, pour Carlsruhe. S'adr. au bureau d'avis.
86. Une jeune fille de 17 ans, recommandable par sa moralité, désirerait se placer comme bonne d'enfans ou pour tel autre petit service qui se présenterait; elle sait un peu coudre, tricoter et filer; elle se contenterait d'un gage modique. S'adr. à M^{me} Weibel, aux Bercles.
87. Une bonne maison de commerce de Berne, demande, pour y entrer en apprentissage, un jeune homme de la Suisse française, lequel pourrait aussi étudier facilement la langue allemande. Pour informations, s'adresser à Monsieur Baumann-Peters.
88. On demande, pour cultiver 40 ouvriers de vigne, situées rière Auvernier et Cormondrèche, qui seraient à remettre de suite, un vigneron qui puisse produire de bons certificats, tant pour son travail que pour sa moralité. S'adr. au bureau d'avis.
89. Un ménage sans enfans chez qui la domestique qui y est entrée à Noël n'a pas pu convenir, en demande de suite une autre à laquelle on donnerait un bon gage, pourvu qu'elle sache faire un ordinaire soigné et qu'elle puisse donner des preuves de sa moralité. S'ad. au bur. d'avis.
90. On demande, pour entrer de suite et pour cuisinière, une personne munie de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.
91. On demande de suite ou pour la St-Jean, une bonne cuisinière, pour un petit ménage de deux Dames, au Locle; il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à M^{me} la lieutenant Droz.
92. On demande pour apprenti boulanger, et sous de favorables conditions, un jeune homme appartenant à d'honnêtes parens et sur la fidélité duquel on puisse compter. S'adresser à Charton, boulanger, à Cortaillod.
93. Un jeune homme parlant et écrivant le français et l'allemand et étant au fait de différens services, désirerait pouvoir se placer de suite. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

94. On réclame un parapluie à peu près neuf, en taffetas cramoisi foncé et bord en couleur, poignée noire et bouts d'os blancs, marqué au bord avec de l'encre, en toutes lettres, du nom de la propriétaire, qui sera très-reconnaissante envers la personne chez qui il pourrait se trouver et qui aura la bonté de le lui renvoyer, magasin D.-F. Borel-Andrié, à la Croix-du-marché.
95. La personne qui a emprunté de M^{me} de Rougemont-Ostervald, il y a déjà un an et demi à deux ans, une très-grande poissonnière, est priée de bien vouloir la lui rendre.
96. La personne qui pourrait avoir chez elle les Sermons de M. Samuel Petitpierre, ainsi que le Traité de Moulinié sur la Destination du peuple d'Israël, appartenant à feu M. le Pasteur Henriod, est priée de les remettre à son fils.
97. On a perdu, le 29 Janvier, à Neuchâtel, ou sur la route jusqu'à Auvernier, une bourse soit ceinture en peau, vide, ayant une boucle en laiton. On promet une récompense à celui qui la rapportera à F.-L. Borel, à Auvernier.
98. On a perdu, la semaine passée, un porte-crayon en argent. La personne qui l'aura trouvé, est priée de le remettre au bureau d'avis, contre une récompense.
99. La personne chez laquelle pourrait se trouver un alto dont elle ne connaît pas le propriétaire, est priée de le remettre au bureau d'avis.
100. On prie la personne chez qui l'on a déposé le 10 Octobre dernier, un paquet contenant 6 volumes in-4°, Histoire Romaine, provenant de l'hoirie Borel, adressé à M.M. Meuron-Ostervald et Meillier, à Eclépens, de bien vouloir en aviser Jean-Pierre Michaud, qui en sera reconnaissant.

101. La personne qui a déposé, pendant le courant de l'année passée, un petit sac renfermant un paquet de coronnerie, peut le réclamer, en le désignant, chez M. Pattus, à la Couronne, à St. Aubin. — Le même demande à acheter, de rencontre, un dictionnaire et une grammaire anglaise et française.

102. On a trouvé une épingle en or. La réclamer, en la désignant et contre les frais, au bur. d'av.

AVIS DIVERS.

103. Pour une des écoles permanentes aux Eplatures, Juridiction du Locle, on demande un régent qui entrera en fonctions à la St. George prochaine, et qui sera appelé à donner trente-trois heures de leçons par semaine. Outre les bénéfices des leçons de veillée et un petit logement, il retirera dix-huit louis par an. — Les aspirans à ce poste, sont priés d'envoyer leurs certificats à M.M. les pasteurs Andrié ou de Géliou, avant le 3 Mars, jour où on décidera si un concours aura lieu. Locle, 29 Janvier 1835. J. VOUMARD, secrétaire.

104. Pour satisfaire au désir général, le Comité des Redoutes informe le public qu'il délivrera pour la quatrième redoute, qui aura lieu le 18 courant, et qui durera jusqu'à minuit, des billets, autant aux personnes domiciliées en ville, qu'aux habitans de la campagne, aux prix suivans: 3 francs de France (21 3/4 bz.) pour les danseurs ou spectateurs dans la salle, et un franc de Suisse (10 1/2 bz.) pour les spectateurs sur les galeries. Ces billets se délivreront le jour de la redoute, à la petite salle du Concert, entre onze heures et midi.

PROSPECTUS.

Principes d'écriture française et allemande détaillés et expliqués.

105. Nouvelle méthode de Rollat par laquelle on peut apprendre à écrire en français en 20 et en allemand en dix leçons.

Cet ouvrage, composé de deux cahiers, dont le premier est déjà en vente, se recommande par la beauté et la précision de son exécution. Suivant la méthode que M^r Rollat offre au public, on peut apprendre seul et sans maître tous les genres d'écriture, et cela en très-peu de temps, pourvu qu'on en suive les principes, et qu'on ait quelques notions de lecture pour les lire. De nombreuses expériences couronnées des succès les plus flatteurs font espérer à l'auteur que sa méthode sera bien accueillie des amateurs. L'ouvrage est composé de 140 pages in-4°, gravées sur pierre et imprimées sur beau papier velin, et comprend outre l'anglaise tous les genres d'écriture, batarde, ronde, gothique, fracture, italique, romaine, lapidaire, kantzley, fleuronée, ornée, etc. etc.; en un mot plus de 80 genres variés et en parties nouveaux, et un grand nombre de traits et paraphes qui peuvent être très-utiles aux graveurs, peintres de voitures, etc.

Le prix de la souscription pour cet ouvrage et fixé pour les deux cahiers à 15 fr. de France, et 10 fr. pour chaque cahier séparé. La souscription reste ouverte jusqu'à la publication du second cahier, ensuite le prix de l'ouvrage entier sera fixé à 18 fr. de France.

On peut s'adresser directement chez l'auteur à la Neuveville, ou à la lithographie Weibel-Comtesse, à Neuchâtel.

106. Michel Reiber, marchand d'oignons de fleurs et de graines de jardin, a l'honneur d'informer les personnes qui désireront des pattes d'asperges de deux et trois ans et de première qualité, qu'elles peuvent déposer leurs commandes chez Charles Silcher, boulanger, rue du Temple neuf.

107. F. Rutimeyer, de Berne, médailleur et graveur sur pierres fines et métaux, étant arrivé en cette ville, se recommande à l'honorable public pour la gravure d'armoiries, timbres en relief et tous autres cachets usités; de même que pour la gravure sur vaisselle, orfèvrerie et horlogerie, cartes de visites, etc. Il demeure au Faubourg, maison D. Meuron, n° 426, vis-à-vis l'hôtel Rougemont.

108. On demande à emprunter la somme de L. 1000, contre bonne sûreté. S'adr. au bureau d'avis.

109. Caroline Clemmer, ancienne repasseuse, vient de recevoir une mécanique à repasser, du premier mécanicien de Genève, l'une des plus modernes, à quatre rouleaux, 2 pour les petits plis et deux pour les plis ronds; elle se recommande à ses pratiques et à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Sa demeure est rue du Bassin, près du Temple-neuf, maison de M. Guinand, boulanger.

110. La Corporation du village de Corcelles offre en prêt la somme de mille francs, moyennant sûretés. S'ad. à M. l'ancien Jonas-Henri Colin, gouverneur.

111. Le public est informé que M. Béguin, chef de pensionnat, à Cormondrèche, a été nommé agent de la Compagnie pour l'assurance du mobilier, en Suisse, et qu'en cette qualité il est autorisé à faire toutes les assurances qui lui seront proposées. On pourra prendre chez lui connaissance des statuts ainsi que du dernier compte rendu pour l'année, au 30 Juin dernier.

112. MM. Dl. Colomb, justicier, et Abram-Henri Maret, métral, tuteurs de leur parent François-Pierre Humbert-Duchet, de Sauges, y demeurant, avisent le public que tout ce qui pourrait être traité en leur absence et sans leur consentement, avec leur pupille, sera déclaré nul et non avenue. Donné au greffe de Gorgier, le 18 Janvier 1835,

Par ord., J.-J. BRAILLARD, greffier.

113. M. Bonjour, artiste peintre, a l'honneur d'informer le public qu'il arrivera en cette ville vers le milieu de Février, et qu'il y fera un séjour. Les personnes qui désireront se faire peindre, sont priées de s'adresser à MM. Jeanneret frères, qui indiqueront le prix et sa demeure. En attendant on peut voir de ses derniers ouvrages exposés chez ces Messieurs. Il espère toujours plus mériter la confiance du public par la grande ressemblance de ses portraits, d'ailleurs il la garantit.

114. Marie Heinzely étant de retour de Genève, où elle a fait un apprentissage de repassage à la mécanique et autres, se recommande à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; elle ose se flatter d'avance que chacun sera satisfait de son ouvrage. Sa demeure est, pour le présent, dans la maison de M. Borel, boucher, à la rue des Moulins.

115. Une maison respectable de Zurich, désirerait placer un garçon de 14 ans, pour apprendre le français et fréquenter les collèges, dans une bonne famille de cette ville, en échange d'un jeune homme du même âge, qui serait traité comme l'enfant de la maison. S'adresser à M. le ministre Schinz, ou à M. H. Mentha, négociant en ville.

Changemens de Domicile.

116. Baptiste Lombard, informe le public qu'il a transporté son magasin à côté de celui de M. Borel, libraire, maison Touchon, en face de l'hôtel du Faucon. Il est toujours bien assorti en parapluies, couvertures en laine et en coton, jupes tricotées, gilets, caleçons en laine et en coton, etc. Le tout à des prix très-modiques. Il se recommande à ses pratiques qui voudront bien continuer à l'honorer de leur confiance.

117. Samuel Hovard, facteur de pianos, en cette ville, prévient le public et les personnes qui l'honorent de leur confiance, qu'il a changé de domicile et qu'il demeure maintenant au four de la ville, au second étage, près de la petite boucherie.

Départ de voitures.

118. Dans les premiers jours de Mars il partira une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde, Berlin et la Silésie. Pour des places vacantes, s'adresser à Pierre Gaschen, maître voiturier, près de la Place-d'armes.

MARCHANDS FORAINS.

1. M. J.-Dl. Hugony, marchand mercier, quincailler et de nouveautés, à Lausanne, occupera à la foire de Neuchâtel, le magasin de M^{me} Boyer, sur le Pont-des-boutiques, avec un bel assortiment de quincaillerie fine, telle que, boucles de ceintures et de bracelets, dites à plaques, agrafes de bracelets, épingles émaillées et autres, boutons de chemises et de fichus, chaînes en crisokal, cordons de montres, garnitures de bourses, lacets pour bourses, bourses en lacets et autres, porte-feuilles, portemouchettes, ciseaux, canifs, rasoirs, boîtes à plumes, plumes métalliques, pelottes en cristal, lampes de nuit, paniers et aumônières, sacs en drap et autres, schalls, fichus, foulards, nœuds, ceintures, tours en cheveux, cols en soie et de couleur, bretelles en gomme élastique et autres, dessins de broderie, assortiment de parfumerie, pantoufles, chaussons, cannes bambous, briquets phosphoriques, poignées de sonnettes, un grand choix de gants glacés à 12 batz la paire et autres articles trop longs à détailler.

2. Louis Beller, fabricant de cols, aura pour cette foire un grand assortiment de cols en tous genres, qu'il vendra en gros et en détail. Il lui reste encore quelques assortiments de nappage en fil damassé, de Silésie, qu'il cédera à très-bas prix. Sa boutique est sur la Place, n° 3.

A vendre au bureau d'avis.

MÉDAILLE D'ARGENT, ACCORDÉE A A. BILLARD.

CRÉOSOTE BILLARD, CONTRE LES MAUX DE DENTS.

Les expériences faites par l'académie royale de médecine de Paris sur la Créosote Billard, prouvent la supériorité de ce remède sur tous les autres du même genre, pour la guérison prompte et durable des *maux de dents les plus aigus* et de la *carie la plus ancienne*. Prix, 15 bz. de S^{se} le flacon, en verre bleu, avec instruction.

HUILE D'HERBES SUISSES ÉPROUVÉE, pour l'embellissement, la conservation et la crue des cheveux.

Prix 38 batz le flacon; lettres et argent franco.

Cette huile mérite avec raison la préférence sur tous les autres moyens que jusqu'à présent on a découverts pour faire croître les cheveux. La meilleure preuve de cette assertion, est le débit extraordinaire que l'inventeur soussigné en a dans toutes les parties de l'Europe, et les avis réjouissans qu'il reçoit presque tous les jours, du succès heureux et prompt de cette liqueur grasse, dont quelques témoignages authentiques de personnes très-respectables, sont joints à l'imprimé indiquant la manière de s'en servir.

Pour éviter toute falsification, chaque flacon de cette véritable huile est enveloppé et muni de l'imprimé qui indique la manière d'en faire usage, signé de la propre main de l'inventeur et cacheté de son cachet.

K. WILLER.

SAVON DE WINDSOR VÉRITABLE, qualité supér.^{re} de la 1^{re} fabrique de Londres.

Prix 42 batz la douzaine, et 4 batz la tablette.

Boîtes de dix-huit sortes de couleurs, à 3 batz la boîte.

Crayons, minces et gros, en bois blanc, très-bonne qualité, à 3 batz la douzaine, dits en bois de cèdre, fins, à 5 1/2 batz; dits idem superfins, à 8 batz; dits idem pour le dessin, à 14 1/2 batz; dits en bois noir pour ingénieurs, à 14 1/2 batz; dits qualité supérieure, bois de cèdres poli, à 18 bz. la douzaine. Porte-crayons en laiton, avec crayons sans bois, à 6 cr. pièce; des crayons sans bois, à 6 batz, ainsi que de gros crayons pour charpentiers et menuisiers, à 6 batz la douzaine.

Recueil des pièces officielles, concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin. Tome 1^{er}, et le premier et second cahier du tome second.

Loi sur les poursuites pour dettes, du 2 Mai 1833.

Règlement concernant les étrangers, du 23 Juillet 1833.

Ordonnance de Police, pour prévenir et arrêter les incendies.

Instructions pour les capitaines du feu.

Instructions pour les chefs de pompes et les guides.

Lettres de voiture.

Règlement pour le deuil.

Billets de location, pour les propriétaires et locataires.

TAXE DES VIANDES,

dès le 9 Février 1835.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 10 cr. | Le veau à 9 cr.
La vache à 9 cr. | Le mouton à 11 cr.

TAXE DU PAIN,

dès le 11 Novembre 1833.

Le pain mi-blanc à 4 cr. la livre
Le pain blanc à 5 cr. »
Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces.
Celui d'un batz. 10 1/2 »
Celui de six creutzers 18.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 5 Février.

Froment l'émine bz. 20 1/2 à 21.
Moitié-blé — » 16.
Mècle — » 14.
Orge — » 11.
Avoine — » 8 à 8 1/2.

2. BERNE. Au marché du 3 Février.

Froment . . . l'émine . . . bz.
Epeautre . . . — . . . » 14 3/4 à 17 1/4.
Seigle — . . . » 7 à 9.
Orge — . . . » 8 1/2 à 9 1/2.
Avoine le muid . . . » 76 à 90.

3. BASLE. Au marché du 6 Février.

Epeautre, le sac . fr. 14 : à fr. 15 : 7.
Orge . . . — . . . : à » : .
Seigle . . . — . . . : à » : .
Prix moyen — . . . 15 : 2 : rappes.
Il s'est vendu . . 686 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 1839 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

MÉLANGES.

Une leçon de morale.

Dernièrement un jeune homme eut le caprice de noyer son chien. Au moyen d'une barque, il le jette au milieu de la Seine, et, armé d'un aviron, il l'empêche de regagner le bord. Tandis qu'il est occupé de cette cruelle action, il perd l'équilibre, tombe dans le courant, où il allait infailliblement périr, sans le secours du chien qu'il avait voulu noyer, et qui lui aida à gagner le rivage. N'est-ce pas là le cas de dire avec un de nos plus spirituels chansonniers :

Malgré nos talens, nos moyens,
Avouons tous, tant que nous sommes
Qu'au monde on voit beaucoup de chiens
Qui valent mieux que beaucoup d'hommes.

Ermenonville.

Tombeau de J.-J. Rousseau.

Le village d'Ermenonville, situé sur les bords de la Nonette, fait partie du département de l'Oise, et de l'arrondissement de Senlis. On y compte environ cinq-cent habitants, qui, en 1815, durent à la tombe de l'auteur d'Émile de n'être point frappés de contribution de guerre par les armées étrangères.

Ermenonville se trouve à dix lieues au nord-est de Paris, et à une lieue seulement de Clermont.

On connaît peu l'origine d'Ermenonville; on sait seulement qu'au seizième siècle, il était possédé par Dominique Devic, dit *Parvède*, gouverneur de Calais, ancien seigneur d'Ermenonville, un des braves du règne de Henri IV. Il perdit une jambe à la bataille d'Ivry, et mourut de douleur en apprenant l'assassinat du meilleur des rois.

Ce fut ce monarque qui érigea Ermenonville en vicomté: il paraît que c'était un de ses lieux de prédilection. Plus d'une fois les beaux arbres d'Ermenonville prêtèrent leur ombrage à ce héros et à la belle Gabrielle.

Elle habita Ermenonville, et une tour du parc a même conservé son nom.

Depuis ce temps le beau domaine d'Ermenonville est devenu la propriété de la famille Girardin. Ce fut alors que ce vieux château, ce hameau, composé d'une douzaine de chaumières, ce sol sauvage et ingrat, ce désert enfin, furent métamorphosés en un séjour enchanteur.

Vis-à-vis la principale auberge du village est une chaumière, sur la porte de laquelle on lit: «L'empereur Joseph II a dîné dans cette maison le 24 Juillet 1784.»

Le château se trouve placé dans le parc entre les parties principales du jardin. La petite rivière qui coule dans le vallon alimente le lac, la cascade, les fossés du château et une vaste pièce d'eau placée au nord.

Il est difficile de se défendre d'une émotion profonde en abordant à *l'île des peupliers* qui s'élève au milieu du lac.

Ces beaux arbres, le noble et simple monument qu'ils couvrent de leur ombre, cette douce verdure dont l'île est tapissée, cette onde paisible qui l'entoure, font de ce lieu l'asile de la mélancolie et du recueillement. C'est là que fut enterré Jean-Jaques Rousseau, qui, arrivé à Ermenonville le 20 mai 1779, y mourut le 2 juillet suivant.

Le temple de forme circulaire qu'on remarque à droite est dédié à la philosophie. Il est bâti sur la hauteur du coteau, et à l'intérieur on a tracé l'inscription suivante: «Ce temple est consacré à Montaigne, qui a tout dit.» Sur le chapiteau de la colonne au pied de cet édifice, on lit ces mots: *Qui hoc perficiet?* (Qui l'achèvera?)

Après avoir quitté ce lieu, on arrive au désert, c'est-à-dire à un terrain aride, triste et sauvage couvert de plusieurs rochers escarpés. L'un d'eux offre un siège garni de mousse où Rousseau vint souvent s'asseoir dans les derniers jours de sa vie.

Les eaux du lac baignent le pied de ce rocher.

Un peu plus loin dans le désert, on fait remarquer aux visiteurs le lieu où un jeune homme termina son existence par le suicide. Une lettre qu'il adressait à M. de Girardin témoignait le désir d'être enterré dans ce parc, et ce désir fut accompli. On raconte que le lendemain de cette catastrophe, une femme plongée dans la douleur vint et voulut voir le corps défiguré du jeune homme; qu'elle se coupa une tresse de cheveux, la déposa sur le cadavre, et disparut.

Au nord du château, une vaste prairie, une grande pièce d'eau de forme irrégulière, le bocage, un pavillon gothique et plusieurs fabriques pittoresques, sont les principaux objets dignes de fixer l'attention.

Dans le bocage arrosé par un courant d'eau vive, et enrichi de monuments qui élèvent l'eau, on distingue un pavillon avec cette dédicace:

«Otio et mucus.» (Aux repos et aux Muses).

Près de là une pyramide porte cette inscription: *Genio P. Virgilii Maronis, lapis iste cum luco, sacer esto.* (Cette pierre et ce bois sont consacrés au génie de Publius Virgile Maron.)